

## THINNER-Verdüner

11294-0004

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

THINNER-Verdüner

Référence article : 510-0001/510-0006/510-0001M

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Diluant et vernis

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: YETI Dentalprodukte GmbH

Rue: Industriestrasse 3

Lieu: D-78234 Engen

Téléphone: +49 7733-9410-0

Téléfax: +49 7733-9410-22

Service responsable: sdb@yeti-dental.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 7733-9410-0 (Mo-Do 8:00 - 16:30, Fr 8:00 - 15:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C9, aromatiques

acétate de n-butyle

##### Mention

Danger

##### d'avertissement:

##### Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## THINNER-Verdüner

11294-0004

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P235	Tenir au frais.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/contenant selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

### Conseils supplémentaires

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-95-6	Hydrocarbures, C9, aromatiques			90 - 95 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411			
123-86-4	acétate de n-butyle			5 - 10 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### Information supplémentaire

Les hydrocarbures utilisés ne contiennent pas de benzène ou le benzène à des concentrations <0,1 poids -%, répondant ainsi aux exigences de la note P de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Tenir la victime au chaud et au calme. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

#### Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. Conduire chez le médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

## THINNER-Verdüner

11294-0004

### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire boire de neutralisant.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de respiration/contact avec les yeux: avec des concentrations élevées, irritation des muqueuses possible, peut engendrer des effets narcotiques, voire réduire la coordination motrice et le temps de réaction. La respiration prolongée de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer des maux de tête, le vertige, les nausées etc.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si inconscient alerte médicale.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : Monoxyde et Dioxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Un allumage en retour est possible à grande distance.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés. Risque d'éclatement du récipient. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre à l'abri les personnes non protégées. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer la vapeur/aérosol.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Risque d'explosion

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Prendre les mesures nécessaires contre les charges électrostatiques.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas laisser ouverts les fûts/récipients. Observer les règles générales de l'hygiène. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol.

#### Préventions des incendies et explosion

Vapeurs plus denses que l'air Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Prévoir une cuve de sol sans écoulement. Empêcher les infiltrations dans le sol. Stocker dans l'emballage d'origine

#### Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker avec des produits

## THINNER-Verdüner

11294-0004

oxydants et auto-inflammables.

Ne pas entreposer ensemble avec les substances suivantes : Médicament, Matériaux qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau, Peroxydes organiques.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation dans le domaine des techniques dentaires pour le scellement et comme garde-place.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Mesure informative de la concentration d'éthanol avec tubes réactifs ; par ex. Compur (549 210 type : 104 SA), Dräger (81 01631 type : alcool 25/a), Auer (5085-818 type : éthanol-100)

#### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

#### Protection des mains

Protection contre les éclaboussures : Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) > 240 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368). Porter des vêtements de protection ignifugés.

#### Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs / de brouillard, utiliser un appareil respiratoire. (Masque complet, filtre A).

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	De solvant
pH-Valeur:	n.d.

#### Modification d'état

Point de fusion:	- 95 °C
------------------	---------

## THINNER-Verdüner

11294-0004

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	(697 hPa) 56 °C	
Point de sublimation:	n.d.	
Point de ramollissement:	n.d.	
Point d'écoulement:	n.d.	
Point d'éclair:	- 18 °C	ISO 1523
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité		
solide:	n.d.	
gaz:	n.d.	
Dangers d'explosion	Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.	
Limite inférieure d'explosivité:	1,0 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	12,0 vol. %	
Température d'inflammation:	265 °C	DIN 51794
Température d'auto-inflammabilité		
solide:	n.d.	
gaz:	n.d.	
Température de décomposition:	n.d.	
Propriétés comburantes	n.d.	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	230 hPa	
Pression de vapeur:	n.d.	
Densité (à 20 °C):	0,860 g/cm <sup>3</sup>	ISO 2811-1
Densité apparente:	n.d.	
Hydrosolubilité:	Miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	n.d.	
Coefficient de partage:	n.d.	
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	n.d.	
Viscosité cinématique:	n.d.	
Durée d'écoulement:	n.d.	
Densité de vapeur:	n.d.	
Taux d'évaporation:	n.d.	
Test de séparation de solvant:	n.d.	
Teneur en solvant:	100 %	

### 9.2. Autres informations

Teneur en solide: n.d.

Autres informations

Donnée non disponible.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

### **10.2. Stabilité chimique**

Chimiquement stable (pas de décomposition).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

### **10.4. Conditions à éviter**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense. Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer. Éviter les températures dépassant 9 °C. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

Préserver du gel. Protéger contre la radiation solaire direct.

**THINNER-Verdüner**

11294-0004

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants (puissants), Des acides forts et des bases fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
123-86-4	acétate de n-butyle				
	par voie orale	DL50	10800 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 17600	Lapin	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Hydrocarbures, C9, aromatiques)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9, aromatiques), (acétate de n-butyle)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques . L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

CL50 (96h): 1 - 10 mg/l (Brachydanio rerio)

CE50 (48h):1 - 10 mg/l (Daphnia magna)

EC50 (72h): 1 - 10 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 - 185 mg/l	96 h		REACH / GESTIS

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Non déterminé

**12.4. Mobilité dans le sol**

Non déterminé

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## THINNER-Verdüner

11294-0004

### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit a été testé. Compte-tenu de sa consistance et de son insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité n'est pas probable.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Éliminer ce produit et son récipient comme déchets dangereux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Contacter le fabricant ou l'entreprise de traitement des déchets en ce qui concerne le numéro de code de déchet.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Produit de nettoyage recommandé: eau avec addition de produits de nettoyage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Matieres apparentees aux peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 640D 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Matieres apparentees aux peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3

## THINNER-Verdüner

11294-0004



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 163 367 640D 650  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité dégagée: E2

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1263  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Paint related material  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 163, 367  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité dégagée: E2  
 EmS: F-E, S-E

### Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1263  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Paint related material  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A72 A192  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y341  
 Quantité dégagée: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



## THINNER-Verdüner

11294-0004

### Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 100 %

### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

### Information supplémentaire

Le produit n'est pas soumis aux exigences de la Directive 2004/42/CE en matière de limites d'émission pour composés volatils organiques liée à l'utilisation de solvants organiques contenus dans certaines peintures et vernis.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Section: 2, 12.

### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*